



**FEDERATION CONFEDEREE FORCE OUVRIERE
DE LA METALLURGIE**

9 rue Baudoin – 75013 PARIS

tél. 01 53 94 54 00

fax. 01 45 83 78 87

contact@fo-metaux.fr

PRESSE - INFORMATION

RECONDUCTION DES MESURES URGENTES

A l'occasion de la négociation paritaire de ce jour sur la formation professionnelle, la Fédération FO de la Métallurgie a fait la déclaration suivante auprès de l'UIMM.

Dans le cadre du contexte international et du drame qui touche le Japon et face aux conséquences que cela engendre sur l'économie française et plus particulièrement sur l'industrie métallurgique.

La Fédération FO de la Métallurgie revendique au-delà du 30 juin 2011, la reconduction de l'avenant du 12 juillet 2010 à l'accord national du 7 mai 2009 relatif à des mesures urgentes en faveur de l'emploi et en particulier l'article 25 qui permet la mise en place du chômage partiel et du dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD).

Cette demande est justifiée face aux répercussions du manque d'approvisionnement de composants ou de produits et matières premières venant du Japon et qui commencent à bloquer certains secteurs de la métallurgie et en fonction de l'actualité de ces derniers jours, principalement celui du secteur automobile.

Les salariés ne sont pas responsables des choix stratégiques des entreprises qui conduisent à du "monoproduit" chez un fournisseur unique. Nous souhaitons que l'UIMM réponde favorablement à notre revendication ou à proposer des solutions qui limiteront l'impact tant vis-à-vis des salariés que des entreprises.

Paris, le 29 mars 2011

Contact :

Frédéric HOMEZ – Secrétaire Général de la Fédération FO Métallurgie - Tél : 01.53.94.54.00